

**Fondation du Lions Club International (LCIF)**  
**Subvention de recherche SightFirst**  
**Appel à propositions 2023-2024**

***Introduction***

Le programme SightFirst de la LCIF renforce les systèmes de soins oculaires dans les communautés mal desservies leur permettant ainsi de lutter contre la cécité, les déficiences visuelles et d'aider les aveugles et les malvoyants. Ce programme finance des projets durables de haute qualité qui fournissent des services de soins oculaires, développent des infrastructures, forment le personnel, accroissent la sensibilisation du public au sujet de la santé oculaire, et/ou proposent rééducation et éducation des personnes aveugles et malvoyantes.

Les subventions SightFirst sont également disponibles pour financer des initiatives de recherche en santé publique qui débouchent sur des résultats probants influençant directement les opérations du programme SightFirst et, dans certains cas, d'autres efforts de prévention de la cécité dans le monde. Les projets de recherche SightFirst évaluent les approches existantes, identifient et valident les stratégies programmatiques améliorées ou innovantes, identifient les besoins en soins oculaires pour une région ou une population particulière, et/ou évaluent les obstacles à l'accès aux services de soins oculaires.

***Objectifs de recherche et priorités de financement***

Les subventions de recherche SightFirst, d'un montant pouvant atteindre 100 000 dollars US, seront attribuées pour soutenir un individu expérimenté, une organisation, une institution, un consortium, impliqués dans un projet de recherche en santé publique devant être terminé en moins de 36 mois.

Les priorités de financement du programme de subventions de recherche SightFirst 2024 sont les suivantes :

1. Cataracte
  - 1.1 Enquêter sur l'offre en matière de prestations d'opérations chirurgicales de la cataracte de grande qualité et sur l'amélioration des résultats post-opératoires
  - 1.2 Évaluer la rentabilité, l'efficacité et les effets de la formation du personnel de santé principaux et des agents de santé locaux dans l'identification et le transfert des cas de cataractes aux chirurgiens
2. Erreurs de réfraction non corrigées
  - 2.1 Examiner la manière de réduire et corriger les erreurs de réfraction dans la prestation de services de soins oculaires durables et complets
  - 2.1 Analyser l'efficacité des différents modèles d'ateliers d'optique dans la prestation de services en matière d'erreurs de réfraction non corrigées
3. Évaluations rapides de la cécité évitable (RAABs)
  - 3.1 Effectuer des enquêtes dans le cadre des Évaluations rapides de la cécité évitable (RAABs)
  - 3.2 Réaliser des RAAB récurrentes dans les zones où elles ont été réalisées il y a plus de cinq ans

3.3 Donner la priorité aux zones où il existe un potentiel de développement de projets SightFirst

**Projets axés sur les RAAB** : bien que les études répétées sur les RAAB soient toujours très importantes, SightFirst recherche surtout des projets de recherche qui étudient les domaines où les Lions pourraient développer des projets SightFirst. Le projet doit démontrer un fort potentiel de connexion avec les Lions et le développement d'activités de service. ***Si vous présentez une proposition pour un projet RAAB, la priorité sera ainsi accordée aux études qui établissent un lien entre l'enquête RAAB et un projet potentiel SightFirst.***

4. Rétinopathie diabétique

4.1 Enquêter et promouvoir la coopération entre les prestataires de soins en matière de diabète sucré et de rétinopathie diabétique afin d'assurer une prestation de soins centrés sur le patient

4.2 Enquêter sur les obstacles à la conformité avec la gestion et le dépistage des cas de rétinopathie diabétique

5. Protocole

5.1 Développer et tester sur le terrain un protocole, dont un questionnaire, afin d'évaluer la prévalence des principales causes de morbidité oculaire et de perte de la vue sur un échantillon représentatif de toutes les tranches d'âge d'une population.

SightFirst accepte avec plaisir les propositions explorant toute priorité de financement destinée à des populations défavorisées ou marginalisées, confrontées à des inégalités dans l'accès aux soins oculaires et donc plus vulnérables aux affections oculaires et déficiences visuelles. Les fonds SightFirst soutiennent l'objectif de couverture universelle en matière de santé, afin que toute personne ait accès aux services médicaux dont elle a besoin, quand et où elle en a besoin, sans encourir de difficultés financières.

Les types de projets peuvent inclure, sans s'y limiter, des études pilotes ou de faisabilité, des analyses secondaires des données existantes, ou des projets de recherche autonomes à petite échelle en appui de travaux déjà en cours.

La **priorité** sera accordée aux propositions qui démontrent un lien direct avec un projet SightFirst actuel ou futur, et qui font preuve du potentiel nécessaire pour avoir un impact immédiat et/ou une application géographique plus généralisée. La **priorité** sera également accordée aux propositions visant à augmenter les capacités locales en matière de recherche, en particulier dans les pays en développement, avec le travail confié à des chercheurs locaux et la publication des résultats sous leur nom.

Les propositions doivent également inclure un plan d'atténuation des risques. Si un événement imprévu peut entraîner la destruction ou le retard des activités de recherche, la proposition doit présenter des étapes de gestion des risques menaçant l'avancement du projet.

Les événements imprévus peuvent être, sans s’y limiter, :

- Perte de personnel clé en raison de démission, maladie ou décès
- Restriction d’accès aux installations où se fait l’étude et/ou à la population de patients concernée par l’étude
- Catastrophes naturels
- Troubles civils
- Foyer épidémique
- Délais d'approbation éthique
- Perte de cofinancement (le cas échéant)

Les subventions de recherche de SightFirst ne peuvent pas financer des projets de renforcement des compétences ou destinés à apporter un service. Ces projets sont plus appropriés pour bénéficier d’autres subventions [SightFirst](#) et de la LCIF.

### **Éligibilité**

Les institutions et les organisations doivent posséder un historique de réussite dans la mise en œuvre de projets de recherche. Cela peut inclure des institutions d'enseignement supérieures publiques ou d’État, des institutions d'enseignement supérieur privées, des agences gouvernementales ou des institutions de tout pays.

Tout individu ou groupe d'individus ayant les compétences, les connaissances et les ressources nécessaires pour poursuivre les recherches proposées en tant que Responsable de recherche (PI) au sein de son organisation ou consortium.

### ***Demande de subvention - Déclaration d’intention (LOI)***

Une déclaration d'intention (*Letter Of Intent/LOI*) est exigée pour toute demande de subvention de recherche SightFirst. Cette déclaration d’un maximum de trois pages doit inclure les éléments suivants :

- La question de recherche ou l'hypothèse à tester
- L’alignement avec les priorités de financement de recherche SightFirst
- La stratégie de recherche
- Un budget détaillé
- Un bref curriculum vitae / biographie du responsable de recherche (PI) ou directeur de projet

Les déclarations d’intention (LOI) au format PDF doivent être envoyées au service Initiatives de santé mondiale LCIF à [sightfirstresearch@lionsclubs.org](mailto:sightfirstresearch@lionsclubs.org). Il est possible d’envoyer plusieurs déclarations d’intention (LOI), pourvu que chaque projet soit scientifiquement distinct. La date limite pour l’envoi des LOI est le **15 novembre 2023**.

Mi-janvier 2024, les demandeurs retenus seront invités à fournir leur proposition complète avant le 21 mars 2024.

### ***Demande de subvention - Propositions complètes***

En cas d'invitation par la LCIF à envoyer une proposition complète, le dossier doit comprendre une lettre de motivation avec les coordonnées du responsable de recherche (IP)/directeur de projet (PD) et le(s) site(s) du projet. Les plans de recherche doivent contenir les informations suivantes :

- Introduction
- L'alignement avec les priorités de financement des subventions de recherche SightFirst
- Le protocole de recherche complet
- Un diagramme de GANTT illustrant les principales étapes et dates de livraison du projet
- Les ressources par service, l'organisation contractuelle et les collaborateurs
- Un plan de direction du projet (pour les consortiums)
- Un curriculum vitæ/biographie de l'équipe de recherche
- Une analyse documentaire, des données pilotes
- Des lettres de soutien
- Plan du projet comprenant un calendrier estimatif pour obtenir l'autorisation éthique du gouvernement local et/ou du comité d'éthique institutionnel (IRB) ou son équivalent
- Un plan d'atténuation des risques
- Un plan de publication

Une proposition de budget avec le plan de recherche. Le partage des coûts est possible mais pas obligatoire. Le budget doit être en dollars US et détailler les postes suivants :

- Personnel (salaires, honoraires, indemnités journalières, etc.)
- Équipement (y compris frais de location, produits consommables, etc.)
- Voyages
- Publication

La LCIF n'a pas de dispositions régissant les frais de bureau ou d'administration (F&A), et les subventions (recherche ou autres) de la LCIF ne financent pas ce type de dépenses. Toutefois, pour les institutions qui ont l'habitude de répartir les dépenses de cette manière, une fourchette de 13 à 17% du budget peut être acceptée par le comité de sélection. De même, si ces frais de bureau ou d'administration (F&A) figurent dans le budget, ils ne doivent pas mener à ce que la demande globale dépasse le montant maximum de subvention (100 000 dollars US).

Les propositions complètes au format PDF sont à envoyer au service SightFirst de la LCIF à [sightfirstresearch@lionsclubs.org](mailto:sightfirstresearch@lionsclubs.org) avant le **21 mars 2024**.

### ***Revue et sélection des propositions complètes***

Pour être revues, les propositions complètes doivent être envoyées avant le **21 mars 2024**. Les propositions seront soumises à un examen préliminaire en mai ou juin 2024. Avant et après ces dates,

les candidats pourront être sollicités pour fournir des détails et/ou réviser leurs propositions avant une date qui leur sera communiquée. Un examen final et la sélection par le Comité consultatif SightFirst (CCS) aura lieu lors de sa réunion d'août 2024.

La subvention sera attribuée en fonction du mérite scientifique et technique du projet proposé. Le comité prendra également en considération les aspects suivants :

#### Pertinence

Le projet proposé est-il en accord avec les priorités SightFirst ? Par exemple, les résultats possibles influenceront-ils directement les opérations du programme ? Le projet proposé cherche-t-il à évaluer des stratégies SightFirst ou à identifier des alternatives nouvelles et innovantes ? Le projet proposé cherche-t-il à évaluer les besoins en soins oculaires de populations mal desservies dans des pays/régions où SightFirst est actuellement implanté ou bien où SightFirst souhaite s'implanter dans l'avenir ? Le projet proposé cherche-t-il à identifier les obstacles à l'offre de services de soins oculaires dans des pays/régions où SightFirst est actuellement implanté ou bien où SightFirst souhaite s'implanter dans l'avenir ?

#### Approche

Le cadre clinique ou conceptuel, le design, les méthodes et les analyses sont-ils développés de manière adéquate, bien raisonnée, et appropriée pour répondre à l'hypothèse de recherche ? Le demandeur prend-il en considération des problèmes potentiels et des tactiques différentes ? Pour les propositions émanant d'un consortium, l'approche des dirigeants, y compris les rôles et responsabilités assignés, les gouvernances et la structure de l'organisation sont-ils en accord avec et justifiés par les objectifs du projet et par l'expertise de chaque membre du consortium ?

#### Responsable de recherche (PI-Project Investigator)

Le responsable de recherche (PI) et les membres du consortium ont-ils la formation et les compétences nécessaires pour mener à bien ce travail ? Le travail proposé est-il en accord avec le niveau d'expérience du responsable de recherche et des autres membres du consortium ? Le responsable de recherche et les membres du consortium apportent-ils des expertises complémentaires et intégrées au projet (si besoin) ?

#### Environnement

L'environnement scientifique dans lequel le travail sera effectué contribuera-t-il à la réussite probable de celui-ci ? Les études proposées bénéficieront-elles des caractéristiques uniques de l'environnement scientifique, ou des populations étudiées, ou emploieront-elles des collaborations utiles ? Y a-t-il des preuves d'un soutien institutionnel et/ou de l'approbation du gouvernement ? Les candidats prennent-ils en considération les risques liés au travail dans cet environnement et proposent-ils des mesures pour remédier à de tels risques ?

## Budget

Le budget proposé semble-t-il raisonnable pour la période de soutien proposée en rapport avec la recherche proposée ?

## ***Échéances***

- 15 novembre 2023 - Date limite pour envoyer les déclaration d'intention (LOI)
- Mi-janvier 2024 - Lancement de l'invitation à envoyer les propositions complètes
- 21 mars 2024 - Date limite d'envoi des propositions complètes
- Août 2024 - Le Comité consultatif SightFirst (CCS) examine les propositions et décide de l'attribution de la subvention

## ***Informations relatives à l'octroi de la subvention***

Une notification officielle d'attribution sera envoyée au bénéficiaire de la subvention au plus tard en septembre 2024. Les fonds de la subvention seront versés en deux fois. Le deuxième versement sera envoyé après réception et approbation d'un rapport de progrès à mi-parcours et un rapport financier. Des fonds supplémentaires ne sont pas garantis, mais peuvent être disponibles en fonction des résultats du projet initial et de leur pertinence pour faire avancer les priorités de SightFirst.

## ***Rapports à fournir***

Le bénéficiaire de la subvention doit envoyer un rapport de progrès et un rapport financier lors de chaque demande de versement en plus des fonds approuvés, et un rapport final complet à la fin du projet. Ces rapports doivent détailler les dépenses, le travail accompli et les résultats obtenus, les problèmes rencontrés et les actions prises pour y remédier.

## ***Communications relatives au projet***

Le récipiendaire d'une subvention peut publier, présenter et utiliser à des fins éducatives et de recherche tous résultats découlant de ce projet subventionné. Le bénéficiaire doit présenter à la LCIF une copie de la publication proposée pour examen et commentaires, au moins 30 jours avant la remise pour publication ou présentation. La LCIF pourra examiner la publication pour (a) déterminer si elle dévoile des informations confidentielles fournies par la LCIF et, dans ce cas, si les informations confidentielles fournies par la LCIF sont raisonnablement nécessaires aux rapports ou à la vérification des résultats, (b) fournir des informations dont le récipiendaire de la subvention ne disposerait pas, (c) déterminer si la publication révèle toute invention pouvant potentiellement être brevetée, et (d) apporter un commentaire sur le contenu.

La LCIF transmettra au bénéficiaire de la subvention tout commentaire relatif à la publication proposée dans les 30 jours suivant réception. Le bénéficiaire de la subvention considérera les commentaires de la LCIF mais n'est pas tenu de modifier la publication sur la base de ces commentaires. À la demande de la LCIF, le bénéficiaire de la subvention devra différer la remise pour publication de 30 jours calendaires en plus de la période initiale d'examen pour permettre à la LCIF de déposer les dossiers de demande de brevet afin d'établir et de préserver les droits de propriété de la LCIF. Le bénéficiaire de la subvention peut aussi choisir de supprimer de la publication les informations relatives à une invention potentielle.

La LCIF fera tout ce qui est raisonnablement possible pour terminer l'examen et les dépôts de dossiers avant la fin des périodes indiquées précédemment. Si la LCIF n'exerce pas ses droits énoncés dans cette section dans la période prévue, le bénéficiaire de la subvention pourra soumettre la publication pour être publiée ou présentée.

#### ***Déclaration d'attribution***

Le bénéficiaire de la subvention doit reconnaître que LCIF est propriétaire de certaines marques déposées et noms de marque et se conformer aux dispositions du LCI régissant les noms de marque. Les bénéficiaires de la subvention doivent aussi s'engager à identifier clairement tout projet bénéficiant d'une subvention LCIF comme tel, et ce à travers d'une signalétique reconnaissable appropriée et d'autres activités de relations publiques.

#### ***Usage du contenu produit grâce à une subvention LCIF***

Tout contenu produit dans le cadre d'un projet subventionné par la LCIF est propriété exclusive de la LCIF et, par conséquent, peut être utilisé par la LCIF à des fins de duplication, distribution, transmission, publication, diffusion radio et télévision, et affichage, sauf existence d'autres dispositions écrites préalablement acceptées et signées par le bénéficiaire de la subvention et la LCIF. Tout contenu produit indépendamment de, ou avant, la subvention LCIF, demeure propriété du bénéficiaire qui en garde tous droits, titres, et intérêts y afférent ; toutefois, le bénéficiaire de la subvention LCIF doit accorder à la LCIF une licence d'utilisation permanente, transférable, et sans obligation de payer des royalties. Le bénéficiaire de la subvention doit reconnaître que la LCIF peut utiliser toutes idées, concepts, savoirs, ou techniques à toutes fins possibles, y compris mais sans s'y limiter, pour le développement, la production et le marketing de produits utilisant ces informations. Seront propriétés exclusives de la LCIF toutes inventions, découvertes, ou améliorations dérivées en partie ou en totalité de l'utilisation de données ou documents que le bénéficiaire a produits pour la LCIF au cours d'un projet financé par la LCIF.

#### ***Informations***

N'hésitez pas à écrire à [sightfirstresearch@lionsclubs.org](mailto:sightfirstresearch@lionsclubs.org) si vous avez des questions.